

Systeme d'Informations Géographiques (SIG) - Information

Rapporteur : M. Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

AVIS		
Commission n°5		Validation du Vice-Président
Séance du 23/03/06	Favorable	Le 14/04/06
Bureau		
Séance du 13/04/06	Favorable	

I. Information : avancement de la mise en place du SIG d'agglomération

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier, la CAGB et l'ensemble de ses communes disposent d'un service commun en charge de la mise en place et du fonctionnement du SIG, constitué à partir du service de la Ville de Besançon. Les communes sont appelées à se rapprocher de ce service pour leurs besoins cartographiques. Une note circulaire en préparation présentera l'ensemble de l'organisation du service aux 59 communes.

La mise en place du logiciel SIG dans les communes est envisagée pour septembre 2006 pour les premières communes. Le logiciel est en cours d'acquisition. La complexité du dossier et notamment les modalités de fonctionnement avec les outils préexistants à la Ville de Besançon a en effet nécessité d'annuler la première consultation engagée en septembre 2005 et entraîne un retard de quelques mois. Dans les prochaines semaines, à partir de la solution technique retenue, des propositions de fonctionnement plus précises pourront être formulées.

Par ailleurs, les bases de données sont en cours de création ou d'acquisition permettant d'ores et déjà des premières productions.

Le SIG d'agglomération offrira des fonctionnalités nettement supérieures à celles du SIG départemental (gratuit mais limité au cadastre et orthophotos) : intégration de bases de données supplémentaires type réseaux ou PLU, intégration des projets communaux, possibilité de lien avec les prestataires des communes...

II. Mise à disposition de documents

Sans attendre la mise en place des logiciels dans les premières communes, il est proposé de transmettre à chaque commune des documents établis à partir des bases de données constituées.

Lors Conseil Communautaire (12 mai 2006), sera transmis aux délégués des communes un tirage papier grand format des plans suivants :

- assemblage du plan cadastral couleur (permettant une vision d'ensemble du territoire communal, et non section à section comme actuellement),
- orthophotoplan (photo aérienne) de la commune figurant le parcellaire cadastral,
- plan de ville simplifié, présentant la voirie, le bâti et les adresses.

Avant l'été une transmission complémentaire sera réalisée avec :

- plan de ville schématique présentant l'essentiel de la commune et de ses bâtiments publics (une validation préalable par chaque commune sera sollicitée), permettant à terme la production d'un plan d'ensemble de la CAGB,
- pour les communes qui le souhaitent et disposant des données (sous réserve de faisabilité, transmission et compatibilité), plan intégrant les couches réseaux mises à disposition.

Ultérieurement, de nouvelles bases de données pourront être introduites (PLU...) et donner lieu à la transmission de plans papier ainsi qu'à la consultation par le logiciel mis à disposition.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance de l'avancement de la mise en place du SIG d'agglomération et des documents transmis aux communes.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0